

Investissement Canada—Loi

[Français]

Mme Killens: Très bien, monsieur le Président. Je prends la parole aujourd'hui au sujet du premier amendement à apporter au projet de loi C-15, parce que, si les amendements proposés aujourd'hui n'étaient pas acceptés, je serais inquiète.

Monsieur le Président, à la lecture de l'amendement on devrait reconnaître le bon sens dans le texte. Il me semble seulement normal que nous, du parti de l'Opposition, tentions de protéger nos investisseurs canadiens, d'une part, mais que nous voulions accueillir équitablement nos investisseurs étrangers, d'autre part. Je pense que le ministre et son secrétaire parlementaire devraient examiner d'un peu plus près la réalité canadienne. Il n'y a pas seulement les États-Unis avec qui nous pourrions faire affaires; d'autres pays sont aussi intéressés à participer en tant qu'investisseurs à la création d'emplois au Canada qui a toujours été au cœur des débats de tout genre.

Durant la dernière campagne électorale, le parti conservateur a promis mer et monde, mais vous savez que lors du rassemblement des grands voiliers à Québec l'été dernier, nous avons eu de la difficulté à vendre nos idées aux Canadiens et aux Canadiennes. La même chose pourrait se passer avec cette loi si nous n'apportons pas les amendements proposés.

Si notre but est de promouvoir une équité dans l'investissement étranger, il est normal que l'on veuille protéger et permettre des investissements qui seront avantageux au Canada, et par voie de conséquence aux Canadiens et aux Canadiennes. Ainsi par ce projet de loi nous voulons aider les investisseurs canadiens; il serait dommage que ces derniers se découragent et démissionnent devant la trop grande permissivité du gouvernement face aux investisseurs étrangers.

Le gouvernement a besoin d'instaurer des mesures de contrôle dans cette loi en accordant la possibilité de soumettre les projets d'investissements des non-Canadiens à des contrôles. Le gouvernement dirait à ces investisseurs que eux aussi ont le droit de participer à la création d'emplois dans notre pays mais à certaines conditions. Il faudrait prouver que ces investissements contribuent à la croissance économique du Canada. Le premier amendement est tellement clair dans sa forme, qu'il est tout à fait incompréhensible que les députés d'en face n'en réalisent pas la portée sur l'investissement du Canada. L'idée première est de protéger la création d'emplois, on est d'accord. On ne peut s'opposer à vouloir créer des emplois pour les Canadiens.

Monsieur le Président, dans une autre intervention que j'ai faite sur le projet de loi, j'avais attiré l'attention de cette Chambre sur l'importance du rôle de la femme au sein du secteur économique du Canada.

[Traduction]

M. le Président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

LES ÉVÈNEMENTS HISTORIQUES**L'ADMIRATION SUSCITÉE PAR LE PEUPLE ARMÉNIEN**

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, hier, nous marquons un bien triste anniversaire. Il y a 70 ans le peuple arménien subissait un massacre atroce. Pays des seigneurs et berceau du monde, l'Arménie fut maintes fois affligée par les guerres et les persécutions, mais son jour le plus noir fut celui du 24 avril 1915. Plusieurs centaines de milliers d'Arméniens, hommes, femmes et enfants, étaient tués. Le monde était stupéfié. On avait de la peine à le croire.

Aujourd'hui, on se souvient et nous sympathisons avec la grande majorité des Arméniens qui le font dans la légalité et la non-violence. Aujourd'hui, nous nous rappelons leur douloureuse histoire non pour aviver une haine, mais pour faire haïr son hideux visage. Nous ne laisserons jamais glisser dans l'oubli un acte si terrible. Et, c'est avec admiration que nous regardons le peuple arménien qui est sorti d'une épreuve si affreuse.

* * *

[Traduction]

LA FONCTION PUBLIQUE**L'INDEXATION DES PENSIONS**

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, un grand nombre de fonctionnaires fédéraux à la retraite s'inquiètent de l'annonce que le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a faite la semaine dernière, proposant de mettre fin à l'indexation des pensions de la Fonction publique.

Cette annonce a été faite à l'occasion d'une entente généralement positive conclue avec les syndicats de la Fonction publique au sujet de la négociation d'un accord-cadre. Toutefois, il n'y a aucune entente sur l'élimination des dispositions d'indexation dans le régime de pensions de la Fonction publique. Aucune entente de ce genre n'a été conclue et le ministre a tort de laisser croire que les pensionnés fédéraux pourraient avoir perdu l'indexation, qui serait remplacée par un vague régime indéterminé de protection contre l'inflation.

Le régime de la Fonction publique fédérale sera assujéti à une gestion conjointe qui comportera la mise en application de nouveaux moyens de protection contre l'inflation, mais il faut faire nettement comprendre que l'indexation n'est pas supprimée.

Le président du Conseil du Trésor devrait savoir que ses remarques ont suscité des craintes et un sentiment de panique chez de nombreux pensionnés fédéraux dans ma circonscription, celle d'Ottawa-Centre, et ailleurs au Canada. L'Association nationale des pensionnés fédéraux est inondée d'appels et de lettres provenant de ses membres qui réclament des précisions au sujet de l'annonce du gouvernement.